

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

• **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **30 août 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, fixant les conditions d'utilisation du gymnase des Chaffauds pour y pratiquer des stages de cirque.

Cette convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011, moyennant un coût horaire de 4,45 euros.

- **30 août 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, fixant les conditions d'utilisation du dojo pour y pratiquer le Taïso.

Cette convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011, moyennant un coût horaire de 4,45 euros.

- **30 août 2010** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Espoir sans Frontières, fixant les conditions d'utilisation de la cuisine du centre de loisirs "La Ruche" pour des ateliers confiture.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, le jeudi de 11 h 00 à 17 h 00 et un mardi par mois de 13 h 00 à 17 h 00, de septembre 2010 à juin 2011 (hors période des vacances scolaires).

- **30 août 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et l'association des Pratiques Energétiques Chinoises, fixant les conditions d'utilisation de la rotonde de l'école élémentaire Marie Curie pour y pratiquer du Chi Kong et du Tai Chi Chuan.

Cette convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011, moyennant un coût horaire de 4,45 euros.

- **30 août 2010** : Signature d'une convention passée entre la Ville et l'association Dance Center, fixant les conditions d'utilisation du gymnase des Chaffauds pour y pratiquer des cours de salsa.

Cette convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 31 mai 2011, moyennant un coût horaire de 4,45 euros.

- **31 août 2010** : Signature d'un marché à bons de commande pour la téléphonie (voix sur IP) de la Ville, passé selon la procédure adaptée avec la TÉLÉPHONIE CENTRALE de Cesson Sévigné pour un montant de commande globale de 98 778,25 euros TTC.

- **15 septembre 2010** : Signature d'un marché pour la restructuration des halles passé selon la procédure adaptée avec les attributaires suivants :

➤ Lot n° 1 : contrôle technique : Société BUREAU VERITAS de Rennes (35) pour un montant de 6 151,03 euros TTC

➤ Lot n° 2 : mission SPS : SARL MAHÉ ENVIRONNEMENT de Loyat (56) pour un montant de 2 457,78 euros TTC

➤ Lot n° 3 : mission OPC : Société OUEST COORDINATION de Cesson Sévigné (35) pour un montant de 7 606,56 euros TTC

- **15 septembre 2010** : Signature d'une convention de prestation de services entre la Ville et le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, fixant les modalités de l'engagement de l'association à assurer, pour l'année scolaire 2010-2011, des activités traditionnelles bretonnes en direction des enfants bilingues et monolingues des cycles II et III de l'école Henri Matisse.

Cette prestation est assurée chaque mardi du 23 novembre 2010 au 17 mai 2011, moyennant une somme de 31 euros TTC par séance.

- **29 septembre 2010** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Amical Club Redonnais, fixant les conditions d'occupation du boulodrome des Halles Garnier, pour l'organisation d'un concours de pétanque le samedi 13 novembre 2010.

Cette convention est conclue à titre gratuit.

- **29 septembre 2010** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Football Club Atlantique Vilaine, fixant les conditions d'occupation du boulodrome des Halles Garnier, pour l'organisation d'un concours de pétanque le samedi 18 décembre 2010.

Cette convention est conclue à titre gratuit.

- **30 septembre 2010** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Redon Olympic Cycliste, fixant les conditions d'occupation de la partie gauche des Halles Garnier, pour l'entraînement des jeunes du club pendant la période hivernale.

Cette convention est conclue, à titre gratuit, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 juin 2011, tous les samedis de 14 h 00 à 16 h 00.

- **1^{er} octobre 2010** : Signature d'un marché d'exploitation de chauffage (conduite et entretien courant des installations), passé selon la procédure adaptée avec la Société SAVELYS de Cesson Sévigné pour un montant annuel de 15 475,53 € TTC.

Ce marché est conclu pour une durée de cinq ans.

- **5 octobre 2010** : Signature d'un marché pour la réfection du parking de la Motte, passé selon la procédure adaptée avec l'entreprise TPMT de Bains sur Oust pour un montant de 35 176,81 euros TTC.

- **12 octobre 2010** : Signature d'un marché pour l'acquisition de matériels informatiques pour les services municipaux, passé selon la procédure adaptée avec la Société TBI de Redon pour un montant de 21 476,09 euros TTC.

- **20 octobre 2010** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Lions Club, fixant les conditions d'occupation d'une partie des Halles Garnier, pour l'organisation d'un vide grenier le dimanche 20 mars 2011.

Cette convention est conclue à titre gratuit.

- **22 octobre 2010** : Signature d'un marché pour l'acquisition de trois photocopieurs, passé selon la procédure adaptée avec la Société REPRO CONSEIL de Saint Grégoire pour un montant de 14 315,07 euros TTC.

- A l'unanimité, **FIXE** le montant de la participation de la Ville au financement du Centre Social à 150 629 euros pour l'exercice 2011 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°3 à l'acte de convention de financement.

- Par 23 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** d'accorder une subvention d'équipement forfaitaire maximale de 35 000 € à l'Amical Club Redonnais pour aider au financement de la réhabilitation des vestiaires sportifs situés sur le stade Maurice MATARD, **PRECISE** que cette subvention est prévue au budget 2010 au compte 2042 : "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé" et sera amortie sur 5 ans et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec l'Amical Club Redonnais.

- A l'unanimité, **DIT** que les participations financières de la Ville aux études réalisées par la SNCF et RFF dans le cadre du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare sont prévues au budget 2010 au compte 20418 : "Subventions d'équipement versées aux autres organismes publics" et seront amorties sur 5 ans.

- Par 19 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** la décision modificative n° 3 du budget Ville 2010 et **PRECISE** que cette décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement : 52 854,00 €
 Investissement : 79 305,00 €

- Par 19 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget Eau de l'exercice 2010 et **PRECISE** que cette décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement : 48 507 €
 Investissement : 0 €

- A l'unanimité, **ADOpte** les ajustements d'emplois permanents du personnel municipal, à partir du 1^{er} décembre 2010 et du 1^{er} janvier 2011, ainsi que les ratios promus - promouvables présentés au titre des années 2010 (complément) et 2011.

- A l'unanimité, **ADOpte** les créations d'emplois non titulaires au titre de l'année 2011.

- A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2010-2013.

- Par 19 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** les tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal pour l'exercice 2011 comme suit :

	Page intérieure	Dernière page
1 page	607,00 €	883,00 €
1/2 page	364,00 €	552,00 €
1/3 page	243,00 €	364,00 €
1/4 page	175,00 €	275,00 €
1/6 page	155,00 €	220,00 €
1/8 page	139,00 €	165,00 €

PRECISE que ces tarifs ne sont pas assujettis à la TVA par application de la franchise en base prévue par l'article 293 B du Code Général des Impôts, **DECIDE** que la Ville reversera au prestataire 40 % du produit encaissé, auquel s'ajoute la TVA et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le prestataire la convention relative aux modalités d'insertion d'encarts publicitaires dans les bulletins municipaux.

- A l'unanimité, **DECIDE** de déclasser du domaine public communal, en vue de son aliénation, un terrain de 698 m² situé en bordure de la rue Charles Sillard, **DECIDE** de vendre ce terrain, cadastré section AC n° 453 après établissement d'un document d'arpentage, à la Communauté de Communes du Pays de Redon au prix de 35,00 € / m², ce qui représente un montant total de 24 430,00 euros et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié et tous les documents afférents.

- A l'unanimité, **APPROUVE** le rapport d'activités de la S.E.M.A.E.B. pour l'exercice 2009.

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35 pour l'année 2009.

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi par le Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées du Pays de Redon pour l'année 2009.

Vu pour être affiché le 13 décembre 2010 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 13 décembre 2010

Le Maire,

Vincent BOURGUET